



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Le 30 juin 2017

## **SERVICE DE SIÈGE : LA DIRECTION REVOIT LES CLASSIFICATIONS**

En novembre 2016, la CFDT a signé un accord national sur les nouvelles classifications.

La Direction de la Caisse d'Épargne Bretagne – Pays de Loire n'a pas respecté « l'esprit de cet accord » en interprétant la nouvelle grille de métiers repères au détriment de nombreux salariés du siège.

Depuis ce constat, appuyée par la consultation de tous nos adhérents et les remontées des salariés s'estimant lésés, **la CFDT est intervenue plusieurs fois dès le mois de janvier :**

- Les Délégués du Personnel des sites administratifs ont remis la question sur le tapis tous les mois lors des réunions avec la direction.
- Une demande écrite avec justificatifs a été adressée à la Direction.
- Cette question a fait l'objet des échanges avec les salariés lors de nos passages sur les lieux de travail.
- La CFDT s'est ouvert de ce problème à l'occasion d'un entretien avec Jean-Marc Carcelès.

### **Toute cette action initiée par la CFDT porte enfin ses fruits**

**La Direction vient de revoir sa position et modifie l'affectation des emplois dans la grille des métiers repères.**

Cela permettra aux « ex Gestionnaires Bancaires Spécialisés, Gestionnaires de Crédits, ... » de voir reconnaître leurs compétences par une évolution possible au sein du même métier.

### **La CFDT est satisfaite de cette décision.**

**Vos élus CFDT sont toujours à votre écoute,  
n'hésitez pas à les contacter.**

Pour rejoindre la CFDT, téléchargez le bulletin d'adhésion en cliquant [ici](#)